



# Livret d'accueil

## Année scolaire 2022-2023

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal du Luzou, créé en 1992, comprend les écoles des communes de Laluque, de Lesgor et de Taller. Il accueille cette rentrée environ 196 enfants et compte huit classes : 3 à Laluque, 2 à Taller et 3 à Lesgor.

### ➔ Le SIVU :

Lors de la création du RPI en 1992, afin de gérer de façon globale le fonctionnement des écoles, les trois municipalités ont formé un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Ce SIVU a pour compétences principales : l'aménagement et l'entretien des locaux scolaires, l'achat et l'entretien du matériel scolaire (mobilier et fourniture), l'organisation et la gestion des temps périscolaires : cantine / récréation du midi et garderie matin et soir, le recrutement et les salaires des personnels nécessaires au fonctionnement du RPI...

Les communes par leur contribution assurent la majeure partie des recettes du SIVU. Chaque commune participe en fonction du nombre de ses élèves fréquentant le RPI.

### ➔ ORGANISATION

Ecoles		Laluque (PS à la GS)	Taller (CP au CE1)	Lesgor (CE2 au CM2)
Répartition et Enseignants		PS/MS Mme GALVAING (dir)	CP Mme PIETRERA	CE2 Mme ITHURRALDE (dir)
		PS/GS M PUYO	CE1 Mme LAILHEUGUE (dir)	CM1 Mme LARTIGAU
		MS/GS Mme JANSSENS Mme AILLAUD		CM2 M PANTAIGNAN
Personnels Municipaux		ATSEM : PS/MS M <sup>me</sup> MORA	<b>Accompagnement bus Mmes DEVAUX &amp; JARRE</b>	
		ATSEM : PS/GS M <sup>me</sup> DEMIN		
		ATSEM MS/GS, cantine, garderie M <sup>me</sup> PEYROUTOU	Garderie /Cour Mme ALVAREZ/Mme JARRE	Garderie et cantine M <sup>me</sup> DELESTRE
		Cantine M <sup>me</sup> LABAT	Cantine Mme ALVAREZ/Mme JARRE Agent d'entretien Mme ALVAREZ Mme Bras	Cantine et Agent d'entretien M <sup>me</sup> DEVAUX
	Entretien M <sup>me</sup> CADILLON			
Horaires des écoles	<b>Mati n</b>	<b>08 h 30 - 12 h 00</b>	<b>8 h 40 - 12 h 10</b>	<b>08 h 45 - 12 h 15</b>
	<b>Après s- midi</b>	<b>14 h 00 - 16 h 30</b>	<b>13 h 40-16 h 10</b>	<b>13 h 45 - 16h15</b>

## Qu'est-ce que l'école primaire ?

L'école primaire est composée de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Le primaire est divisé en 3 cycles:

- le cycle des apprentissages premiers (cycle 1) recouvre l'école maternelle toute entière (PS, MS et GS)
- le cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) se poursuit à l'école élémentaire (CP, CE1 et CE2)
- le cycle des approfondissements (cycle 3) est composé des deux dernières années de l'école élémentaire (CM1 et CM2) et de la 6<sup>ème</sup> au collège.

A l'école maternelle, l'enfant entre progressivement dans les savoirs, approche l'abstraction et les concepts fondamentaux, développe ses capacités motrices, il y apprend à comprendre et à respecter les règles de la vie collective. L'enfant y développe la confiance en soi, le goût de l'effort, le désir et le goût du savoir, l'écoute, la curiosité, et **le plaisir de venir à l'école pour apprendre**.

La scolarisation est obligatoire dans l'année des 3ans depuis septembre 2019.

L'école élémentaire prend appui sur les acquisitions de l'école maternelle pour permettre à chaque élève de construire progressivement les apprentissages que requiert sa scolarité ultérieure. Il lui faut intégrer les savoirs, savoir-faire et méthodes de travail personnel indispensables au collège, commencer à s'approprier les bases culturelles et les valeurs constitutives de notre société, acquérir les premiers éléments d'une autonomie intellectuelle et la capacité à se repérer dans une structure scolaire nouvelle.

## Les activités scolaires

Pendant le temps scolaire (et 10 minutes avant le début des cours), vos enfants sont sous la responsabilité d'enseignants recrutés et formés par le Ministère de l'éducation nationale.

Vos enfants reçoivent un enseignement conforme aux programmes définis par ce même ministère.

Une réunion d'information est organisée dans chaque classe par l'enseignant de votre enfant, dans le mois qui suit la rentrée, pour vous expliquer l'organisation pédagogique, et répondre à vos questions concernant l'organisation et le fonctionnement de la classe.

Au vu des horaires des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), les enfants devront être récupérés dans leur école. Le bus étant déjà parti, les enfants pourront à **titre exceptionnel** rester à la garderie de leur lieu de scolarisation si besoin.

## Les activités périscolaires

Pendant les temps périscolaires (cantine, récréation du midi, garderie du matin et du soir), vos enfants sont encadrés par du personnel recruté, nommé et formé par le SIVU et les maires des communes.

**Cantine** : Un service de restauration est proposé aux enfants dans chaque école. Les repas de Laluque et Taller sont préparés dans la cuisine de Laluque, puis ils sont acheminés en liaison chaude à Taller. A Lesgor, la cuisine se fait sur place. **Comme l'an dernier les enfants devront s'inscrire à l'avance pour chaque semaine.** Pour l'année 2022-2023, le coût d'un repas est fixé à **2,60€**. La facture est envoyée directement à votre domicile par le Trésor Public.

**Garderie** : Un service de garderie est organisé par les Mairies dans les locaux des écoles. Le coût de ce service a été fixé cette année scolaire à **0,75€** pour la séance (dès la première minute). L'inscription se fait au moyen d'un formulaire disponible dans les écoles auprès des agents municipaux chargés de la garderie. La facturation est établie par le Trésor Public (avec la cantine), en fonction du nombre de séances de garderie effectuées. Les horaires sont les suivants :

GARDERIE	Laluque	Taller	Lesgor
Matin	07 h 30 – 8h30	07 h15 – 08h40	07 h 30 - 08 h 45
Après-midi	16 h 30 - 18 h 30	16 h 10- 19h	16 h 15 - 18 h 30

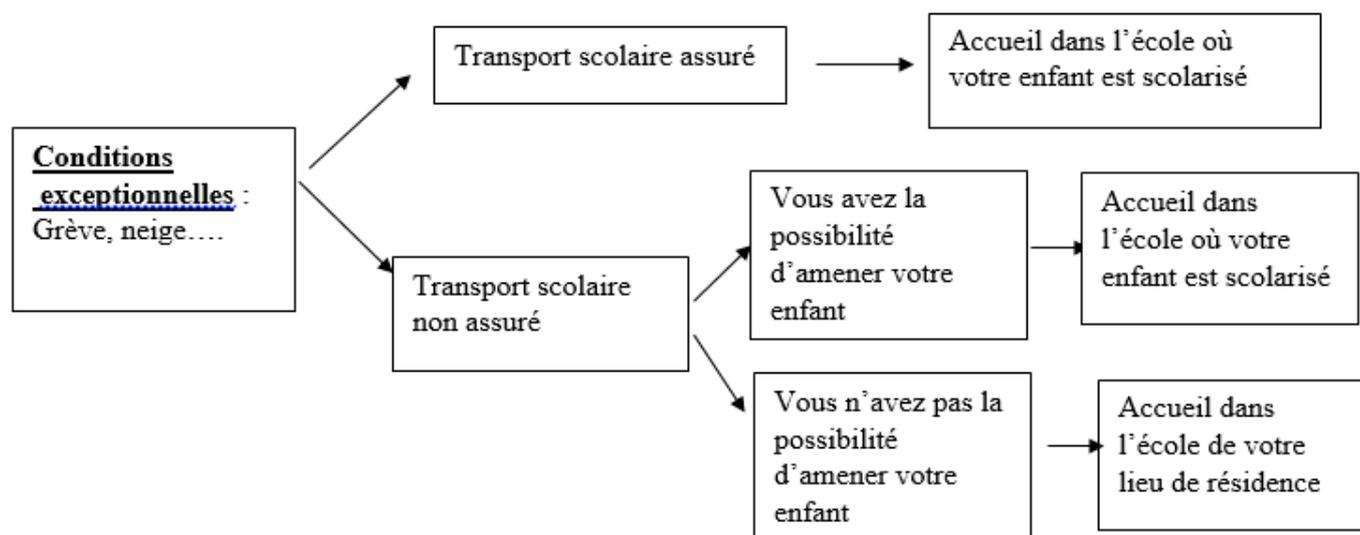
## Le transport Scolaire :

Le Conseil Régional (CR) des Landes assure gratuitement le transport scolaire des enfants du RPI. Ce service est assuré par la Régie Régionale des Transports Landais (RRTL) cette dernière complète la surveillance du chauffeur par la présence d'une accompagnatrice pour les maternelles, dans le bus et jusque dans l'enceinte de l'école. L'inscription se fait en ligne sur le site du Conseil Régional

Les horaires indiqués ci-dessous sont les horaires de **départ du bus**, merci d'arriver cinq minutes avant l'heure :

Bus 1 Laluque - Lesgor -Taller			Bus 2 Laluque - Lesgor - Taller		
Aller			Aller		
Taller	Ecole	08h15	Lesgor	Ecole	08h10
Laluque	Ecole	08h27	Laluque	Ecole	08h27
Lesgor	Ecole	08h42	Taller	Ecole	08h37
Retour			Retour		
Lesgor	Ecole	16h17	Taller	Ecole	16h22
Laluque	Ecole	16h34	Laluque	Ecole	16h34
Taller	Ecole	16h44	Lesgor	Ecole	16h49

### Accueil conditions exceptionnelles



### Recommandations pour faciliter la vie à l'école:

Les bonbons, les jouets, l'argent, les bijoux ou les objets de valeur ne sont pas autorisés à l'école.

**L'école décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol.**

Prévoir **une tenue adaptée aux activités scolaires** (sport, art visuel, récréation...). Attention! **pas de chaussures qui ne tiennent pas la cheville**. Surtout n'oubliez pas de **marquer tous les vêtements** au nom de votre enfant. Un vêtement marqué est en général toujours retrouvé.

**Pour la maternelle**, mettez des vêtements de rechange dans un sac portant le nom de l'enfant.

De plus, il est préférable que l'enfant puisse se chausser et se déchausser seul, attention aux lacets...

### **Communication dans l'école :**

Pour un entretien avec les enseignants merci de prendre rendez-vous (mail, mot dans le cahier de liaison). Le cahier de liaison permet de faire le lien entre l'école et les familles, veuillez le consulter chaque soir.

**Tous les mots doivent être datés et signés par les parents.**

### **Santé :**

Hors protocole spécifique, **l'ensemble des personnels de l'école n'est pas autorisé à administrer de médicaments aux enfants.**

Si votre enfant souffre de maladie chronique (asthme, allergie...), vous devez le signaler dès le début de l'année au Directeur, qui (si nécessaire) demandera au Médecin scolaire de vous recevoir pour établir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) autorisant le personnel à administrer des médicaments.

### **Accidents**

En cas d'accident sur temps scolaire, les enseignants jugent de la gravité de la blessure. S'il y a nécessité, ils appellent le SAMU. Le médecin décide de l'évacuation ou non de votre enfant.

**En aucun cas un enseignant ou la directrice n'est autorisé à monter dans l'ambulance ou le camion de pompier.** Seul un membre de la famille est autorisé à accompagner l'enfant.

### **Le rôle de parent d'élève :**

Il ne peut y avoir réussite scolaire que s'il s'établit un rapport de confiance entre les enseignants, les enfants et les parents. Cette confiance n'est possible que s'il y a dialogue et compréhension réciproque.

En cas de problème ou pour toute question n'hésitez pas à contacter les enseignants ; vous pouvez aussi bénéficier de l'aide des représentants des parents d'élèves que vous élisez en début d'année. De plus, la participation des parents est un facteur essentiel au bon fonctionnement de l'école. Ainsi, vous pourrez être sollicités pour accompagner les enfants lors de sorties (sportives, piscine et USEP, visites, spectacles, cinéma, voyage scolaire...) N'hésitez pas, si vous le pouvez, car sans vous, certaines activités ne pourraient pas avoir lieu.

Vous pouvez participer en rejoignant l'Associations des Parents d'Elève (APE) mais aussi en apportant ponctuellement votre aide ou pour aider à préparer les manifestations de l'école.

### **Les associations partenaires des écoles du RPI :**

Beaucoup de projets (voyages, piscines, acquisition de matériels...) ou d'aménagements ne peuvent être envisagés sans ces associations.

**L'Association des Parents d'Elèves (l'APE)** du RPI soutient financièrement les projets des enseignants et alimente également les coopératives des écoles, en organisant des manifestations telles que des lotos, un vide grenier, la fête des écoles...

Tous les parents peuvent devenir membres de l'association ou simplement aider lors de ces manifestations Soyez les bienvenus !

**L'Amicale Laïque de LALUQUE**, est une association « loi 1901 » affiliée auprès de la Ligue de l'enseignement qui a pour but statutaire « La défense de l'école laïque et de la Laïcité sous toutes ses formes, ainsi que l'organisation d'actions d'éducation populaire ». C'est pourquoi vous retrouvez les adhérents de l'Amicale lors du Carnaval et de l'organisation de la fête des écoles du RPI en partenariat avec l'APE. Elle apporte sa contribution à l'école au travers du financement des coopératives, de l'aide à l'aménagement des cours et des divers autres projets à la demande des enseignants. L'Amicale propose également ses activités, en dehors de l'école, à l'ensemble des parents d'élèves du RPI et à leurs enfants.

## Coronavirus

Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux.

**Pour la rentrée de septembre 2022, le niveau Socle a été retenu.**

COVID-19

### ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li></ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li><li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li><li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li><li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li><li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li><li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li><li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li><li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li><li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire <b>et par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li><li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li></ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de restriction</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li></ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



## ➔ CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023:

Rentrée	Jeudi 1er septembre
Automne	Fin des cours : vendredi 21 octobre Reprise des cours : lundi 7 novembre
Noël	Fin des cours : vendredi 16 décembre Reprise des cours : <b>mardi 3 janvier</b>
Hiver	Fin des cours : vendredi 3 février Reprise des cours : lundi 20 février
Printemps	Fin des cours : vendredi 7 avril Reprise des cours : lundi 24 avril
Pont de l'ascension	Fin des cours : mardi 16 mai après la classe Reprise des cours : lundi 22 mai
Eté	Fin des cours : vendredi 7 juillet

### Horaires et assiduité

**Toute absence doit être justifiée par écrit.**

Afin de ne perturber ni l'organisation de l'école, ni le rythme des enfants,  
**nous vous demandons de respecter strictement les horaires.**

Ecole de Lалуque  
40465 LALUQUE  
05 58 57 96 28

[e.laluque@ac-bordeaux.fr](mailto:e.laluque@ac-bordeaux.fr)

Ecole de Lesgor  
40400 LESGOR  
05 58 57 29 90

[e.lesgor@ac-bordeaux.fr](mailto:e.lesgor@ac-bordeaux.fr)

Ecole de Taller  
40260 TALLER  
05 58 89 47 76

[e.taller@ac-bordeaux.fr](mailto:e.taller@ac-bordeaux.fr)